

Demande déposée le 17/01/2023

N° DP 063 214 23 G0008

Par :	Monsieur BOYER KEVIN
Demeurant à :	2 RUE GILBERT ROMME 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Sur un terrain sis à :	LES CHASALEIX 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Référence cadastrale :	214 ZB 472, 214 ZB 478
Nature des Travaux :	Régularisation de travaux menuiseries , dessous de toit climatisation et mur de clôture

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

VU la déclaration préalable présentée le 17/01/2023 par Monsieur BOYER KEVIN.

VU l'objet de la déclaration :

- pour Régularisation de travaux menuiseries , dessous de toit climatisation et mur de clôture ;
- sur un terrain situé LES CHASALEIX à LES MARTRES DE VEYRE.

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021, et notamment le règlement de la zone UG.

Vu l'affichage en mairie, le 23/01/2023 de l'avis de dépôt du présent dossier.

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées à l'article 2.

Article 2 :

- Les installations techniques (aérotherme, climatiseurs...) ne devront pas être perceptibles depuis l'espace public. Ils seront prioritairement installés à l'intérieur des constructions. En cas d'impossibilité technique, ils pourront être installés sur les façades à condition d'être encastrés et habillés d'une grille de métal ou en bois de couleur similaire à celle de la façade architecturale.
- Les clôtures seront constituées d'un dispositif à claire voie sur mur bahut.
- La couleur des menuiseries sera conforme à la carte chromatique communale.

A LES MARTRES DE VEYRE, le 15/2/2023

Le Maire,



L'Adjoint au Maire,
Catherine PHAM